

Déclaration FSU

Ce comité de suivi des examens propose de faire le bilan de la session 2022 du bac et du DNB. Fort heureusement, nos nombreuses interventions lors des 4 comités de suivi de l'année dernière (compte-rendus ici : <https://lille.snes.edu/BILAN-DU-COMITE-DE-SUIVI-DES-EXAMENS-DU-01-JUIN-2022.html>) et directement auprès du rectorat avant et pendant les examens, ont permis d'améliorer leur fonctionnement et les conditions de travail des collègues, et des élèves, et nous souhaitons continuer à travailler en ce sens avec les services du rectorat.

En effet, de très nombreux problèmes subsistent, que de simples aménagements ne sauraient régler tant les difficultés viennent avant tout des réformes successives qui ont dégradé le service public d'éducation dans les collèges et lycées (ce qui pèse aussi sur le déroulement et le sens des examens).

Ce comité de suivi a en effet lieu dans un contexte de rentrée scolaire bien particulier, marquée par une crise du recrutement historique provoquée par des années de dégradation des conditions de travail (effectifs surchargés, perte de sens du métier dans le cadre de la réforme du lycée par exemple) et de déclassement salarial.

Concernant plus spécifiquement les examens, et le bac, la FSU rappelle que les améliorations que nous réussirons à obtenir en faisant remonter les demandes du terrain auprès du rectorat, ne constituent qu'une première étape, avant l'abrogation de la réforme Blanquer du bac, cause des dysfonctionnements structurels de cet examen et de conditions de travail dégradées pour professeurs et élèves : le contrôle continu notamment, instaure dans les classes et les établissements une pression permanente pour tou.te.s, suscite un absentéisme ciblé et la multiplication d'interventions auprès des évaluateurs.trices que nous sommes ; c'est aussi le poids que fait peser la sélection dans l'enseignement supérieur-Parcoursup- sur toute la scolarité des lycéen.ne.s à tel point que le baccalauréat en est très largement dévalorisé.

En attendant, voici le bilan de la session 2022 des examens, et nos demandes pour préparer la suite :

1) DNB :

- Nous demandons l' **élargissement du vivier de collègues, notamment en français**, pour la correction du DNB et la convocation de davantage de collègues pour la surveillance des épreuves écrites (le privé n'est pas autant sollicité). Les charges de surveillance semblent avoir augmenter pour les personnels.

Concrètement, le retour d'expérience de nos collègues indique un grand manque de cohérence : une minorité de collègues convoquées dans l'équipe de Lettres dans un grand nombre d'établissements, des stagiaires convoquées, la convocation systématique des mêmes collègues au lieu d'établir un roulement, ou encore des professeurs qui ont des 4èmes alors que celles et ceux qui ont des 3èmes ne sont pas requis.

Et nous demandons la prise en compte des charges de corrections dans l'établissement lors de la désignation des charges de surveillance pour plus d'équité entre collègues. La surcharge génère une fatigue supplémentaire qui peut avoir un impact sur la qualité des corrections.

Concernant le déroulement des corrections, de nombreux retours font état de problèmes liés à l'épreuve de français

- Les barèmes et consignes de correction sont de plus en plus contraignants et augmentent le temps passé sur chaque copie. Le nombre de copies étant élevé, il devient difficile d'appliquer parfaitement les consignes de correction données.

- Des reproches sont faits sur la méthode de correction, suite aux plaintes de plus en plus fréquentes des parents d'élèves demandant à voir les copies après les résultats.

- De plus cette année, les questions du sujet étaient soit très faciles, soit très larges, ce qui a perturbé les élèves, mais également accru les difficultés de correction car les attendus n'étaient pas clairs.

– Nous souhaitons des **convocations nominatives et en bonne et due forme pour les collègues surveillants ou examinateurs lors d'épreuves organisées à l'interne** des établissements (épreuve orale de soutenance du DNB, BTS, Langues vivantes etc.). Nous demandons l'application de l'arrêté du 13-4-2012 - J.O. du 2-5-2012 pour leur rémunération.

– **Modalités d'évaluation des domaines et composantes du socle commun** : nous souhaitons que soit rappelé aux chefs d'établissement que le Livret Personnel de Compétences a été abrogé lors de la création du Livret Scolaire Unique. Ce LSU contient notamment le bilan de fin de cycle 4 pris en compte dans l'attribution du DNB. Le positionnement de chaque élève ne peut être réalisé que par les professeurs en charge de la classe, à partir du suivi des acquis réalisés dans les bilans trimestriels, et de façon collective sur proposition du professeur principal, le chef d'établissement ne pouvant ni exiger des relevés de « compétences », ni imposer d'harmonisation, ni se substituer aux professeurs dont la mission est justement d'évaluer les élèves.

- nous souhaitons soulever le problème d'AESH convoqués hors PIAL pour accompagner des examens (nous en parlerons aussi à l'audience du vendredi 9 septembre)

2) Bac EAF

Nous saluons les efforts réalisés cette année par les services du DEC, et nous continuons de demander :

. Pour l'oral :

- de maintenir la réduction du nombre de candidat.e.s/jour que nous avons obtenue pour cette année,

- le retour à plus d'un.e coordonateur.trice par centre

- le retour à un libellé de convocation qui permette de prendre en compte le temps de préparation des oraux dès la remise des récapitulatifs

. Pour l'écrit :

- il faut continuer de porter une attention particulière aux professeurs de Lettres, susceptibles d'être convoqué.e.s pour plusieurs épreuves de Bac, BTS...

3) pour les Langues Vivantes au lycée, le rectorat a-t-il connaissance de ces éléments :

- l'attestation de LV est-elle à l'ordre du jour cette année ? A quelle période ? Dans quelles conditions d'organisation ? sur quelles compétences ?

- il faut régler le problème d'annonces erronées (par des IPR d'autres académies et par certains chefs d'établissements ou des travaux de l'académie de Lille) d'un oral d'ETLV (Enseignement Technologique en Langue Vivante) obligatoire au 3ème trimestre en filières technologiques : c'est faux ! et aucun texte ne le prévoit sauf dans le cadre d'une hypothétique attestation qui ne contribue pas à l'obtention du baccalauréat.

4) **BTS** :

Pour les Langues Vivantes

- après son annulation de l'an dernier, la "certification obligatoire mais ne conditionnant pas l'obtention du diplôme" serait obligatoire cette année mais nous ne disposons d'aucune information à ce sujet : qu'en est-il ? (dates? conditions ? types d'épreuves?)

- les dysfonctionnements de l'an dernier en examens de LV (convocations très lourdes, erronées, répartition de la charge de l'examen entre examinateurs très inégale, etc...) devront être réglés cette année.

Pour la correction des écrits

Nous demandons des consignes claires aux chefs d'établissement indiquant que les collègues doivent être déchargés de toute autre mission (cours, réunions etc.)

5) Ecrits de spécialité

- Leur passage en mai en 2022 a provoqué une désorganisation des lycées et un absentéisme fort des élèves après les épreuves, ce serait pire encore si ces écrits avaient lieu plus tôt, le rectorat doit faire remonter au ministère que le bac en juin est la seule solution bénéfique pour toutes et tous, permettant des temps de préparation et d'entraînement corrects pour nos élèves. Quelles sont les dates envisagées ?

- il faut revenir sur la question des décharges de cours pour les collègues qui corrigent en pérennisant ce principe et en le rétablissant en BTS : nous rappelons la nécessité d'être déchargé.e.s de cours pour les corrections, 10 copies/jours maximum.

Le regroupement des épreuves en juin permettrait de disposer de temps de correction en pleine sérénité une fois les élèves libérés.

- en HLP : il y a eu des erreurs dans la répartition des copies avec un mélange des sujets du J1 et du J2. Les candidats n'indiquent pas de quel sujet il s'agit ; ça n'est qu'en lisant les copies qu'on reconnaît ce qu'on corrige. Il est difficile d'entrer les notes car il y a un décalage. Pourquoi ne pas séparer les copies de philo et de Littérature ?

6) Ecrits de philosophie

Nous nous félicitons du système de péréquation entre les missions (écrits, GO) qui a été institué (voir précédent comité de suivi : une mission de correction des écrits seulement = 118 copies pour la voie générale et 127 pour la voie technologique/ oral une journée = abaissement de son lot à hauteur de 10%, de 20% pour 2 jours et 30% pour 3 jours)

Mais sur les délais de correction, malgré un délai un peu amélioré, nous demandons que la date des épreuves soit avancée de deux jours (à transmettre au ministère, qui décide). C'est le moyen le plus sûr pour éviter le bricolage qui nous a obligé cette année à participer à une première réunion d'entente pour laquelle nous avons deux copies test par sujet à corriger sans avoir encore reçu nos lots de copies. Une note étant toujours relative à un paquet, il a souvent été difficile de les évaluer.

7) Pour toutes les convocations, pourrait-il être prévu d'écrire le nombre de copies sur les convocations (cela permettrait aux collègues de prévoir leur organisation du travail et ainsi de prévenir les risques psychosociaux).

Il existe encore des problèmes :

- des convocations éloignées du lieu de résidence des collègues
- des convocations pour certains jurys ou commissions envoyées à la dernière minute sur les boîtes mails académiques.
- pour les commissions d'harmonisation et les jurys de délibération, elles ont été envoyées à peine 4 jours à l'avance sur les boîtes mails académiques. La précipitation a été encore plus forte en BTS.

8) Grand oral

- nous signalons qu'il y a encore eu à cette session des élèves évalués par des jurys non spécialistes, situation rendue possible par la structure même du Grand Oral.
- le caractère local de cette épreuve entraîne des dérives : pression possible sur les jurys notamment. Exemple d'article dans la presse où une direction d'établissement privé se permet de dénoncer publiquement sur Cambrai des jurys qu'il juge malveillants ou trop sévères. Aurait-on imaginé de tels articles il y a quelques années où l'on se plaint publiquement dans la presse des mauvaises notes attribuées par un jury. Problème de proximité entre lieu des épreuves et lieu d'exercice des jurys.

9) Oral de rattrapage

- les professeurs évaluateurs doivent pouvoir participer au jury final qui attribue le bac.

10) Commission d'harmonisation /Jurys

- les commissions d'entente (avant de corriger les copies) doivent être proposées en présentiel et les copies-tests doivent être proposées plusieurs jours avant à tous les correcteurs.
- Sur quels critères se base-t-on durant les harmonisations ? puisque les correcteurs.trice ne sont pas présent.e.s, ces harmonisations apparaissent de plus en plus obscures et incompréhensibles au point de faire naître à nouveau des polémiques sur le relèvement des notes sans que ces évaluateurs ne puissent le comprendre. Une communication claire doit être faite en direction de l'ensemble de la profession pour faire connaître les règles qui ont servi à ces harmonisations. Par ailleurs, sur quels critères se base-t-on pour l'harmonisation des notes de contrôle continu ? Dans quelle proportion les notes ont-elles été modifiées ? Quelles références ont été utilisées cette année pour harmoniser ?

Ce contrôle continu est-il évalué de la même manière dans les établissements publics et privés ? Les données qui ont servi à cette harmonisation doivent être publiques, c'est un gage de transparence.

Toutes ces interrogations et les remontées de la profession nous confortent dans l'idée que, pour le baccalauréat, seul le retour à un examen terminal passé en juin composé d'épreuves nationales offrant des garanties d'anonymat et d'équité serait à même de restaurer l'image douloureusement écornée de ce qui reste le premier grade universitaire. Il y a plus que jamais urgence à revenir à la raison.